

# Les femmes PDC

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275831>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

### L'infirmière et son travail

La direction cantonale de l'hygiène à Zurich a fait faire une enquête auprès des infirmières et infirmiers diplômés, afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les hôpitaux manquent de personnel alors que les écoles recrutent normalement.

Un questionnaire, établi après 15 entretiens individuels, a été envoyé aux 371 infirmiers et infirmières ayant quitté leur poste entre octobre 1978 et juin 1979. 204 sont rentrés, ce qui est une forte proportion. 47% des réponses émanent de jeunes entre 20 et 25 ans. La provenance des réponses correspond à la répartition des hôpitaux entre grands, moyens et petits dans le canton.

Les résultats montrent qu'aucune des personnes ayant répondu n'avait choisi sa profession au hasard, toutes avaient une réelle vocation de soigner des malades. Mais pour la moitié d'entre elles, la réalité n'a pas correspondu à leurs espoirs. 78% n'ont cependant pas tourné le dos à la profession, elles seraient prêtes à la choisir à nouveau.

Le facteur négatif dominant, ce sont les conditions de travail : surcharge, heures irrégulières, gardes de nuit, épuisement physique et psychique.

Le passage de l'école à la pratique s'effectue relativement bien. C'est peu à peu que les difficultés se marquent. On reproche à l'école de n'avoir pas assez préparé les élèves à confronter la réalité de la situation hospitalière, l'enseignement de la psychologie est trop théorique.

Les difficultés sont moins grandes dans les petits hôpitaux ou ceux de taille moyenne. Plus les hôpitaux sont grands, plus notamment la collaboration avec les médecins fait problème.

Les motifs les plus fréquemment indiqués pour justifier son départ sont le manque de temps pour la famille ou les amis, ou pour les violons d'Ingres, un changement de domicile ou de lieu de travail, un séjour à l'étranger, le manque de possibilités de se perfectionner, etc. Le mariage n'est indiqué que dans 17 cas, la maternité dans 24. 40% des réponses donnent des motifs personnels, plus de la moitié invoquent les conditions de travail dans un hôpital donné. 37% ont dénoncé leur contrat simplement pour changer de place, 28% veulent reprendre le métier après une interruption, 17% renoncent définitivement, 18% ne sont pas décidés.

### Une théologienne à la tête d'une association de pasteurs

Si Jean Paul II ne veut pas de femmes parmi ses prêtres, le corps pastoral du canton de Bâle-campagne, en revanche, a désigné une femme comme présidente de sa section en la personne de Mme Elisabeth Gretler. Celle-ci est la première femme à occuper un poste aussi élevé dans la Société pastorale suisse. Parmi ses nouvelles tâches figure en particulier la consécration des candidats au ministère.

### Les femmes PDC

La communauté de travail des femmes du parti démocrate-chrétien (PDC) a relevé, lors de son assemblée générale du 3 novembre 1979, l'insuffisante protection des femmes qui travaillent dans leur ménage. Elles ne sont pas assurées contre les accidents professionnels comme le sont les femmes qui exercent une profession.

### Un million de femmes pour soutenir les principes de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes

Une communauté de travail pour soutenir les principes de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes vient de se constituer.

Elle comprend, en plus des 15 membres du comité d'initiative, des représentantes : des principales associations féminines suisses, des commissions féminines des 4 partis politiques participant au Conseil fédéral, des commissions féminines de l'Union syndicale suisse et de la Confédération des syndicats chrétiens, soit environ un million de femmes.

La lettre suivante a été envoyée aux députés aux Chambres fédérales :

Madame, Monsieur,

Dans un proche avenir vous allez examiner le message du Conseil fédéral sur l'initiative pour L'EGALITE DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES.

La communauté de travail constituée le 28 novembre à Zurich pour défendre les principes de cette initiative ne pourra pas transiger sur les principes qui devraient absolument être inscrits dans la constitution, soit :

- l'égalité juridique
- l'égalité des droits et des devoirs dans la famille
- l'égalité des salaires pour un travail égal ou de valeur égale
- l'égalité de chances dans l'éducation, la formation professionnelle, l'accès à l'emploi et l'exercice de la profession

La communauté de travail demande encore que toutes mesures législatives soient prises en vue de la réalisation aussi rapide que possible de ces principes.

Les personnes sous signées vous demandent, en leur nom personnel, de soutenir cette revendication. La femme suisse, qui a acquis en 1971 l'égalité des droits politiques sur le plan fédéral, pourra, grâce à ce nouvel article constitutionnel, mieux prendre ses responsabilités et faire preuve de ses capacités dans la vie familiale, professionnelle et sociale.


La communauté de travail "EGALITE DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES" vous remercie d'avance de bien vouloir vous engager à défendre ces principes fondamentaux et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ses sentiments distingués.

Pour la communauté de travail :

*Lydia Benz-Burger* Lydia Benz-Burger  
*Alice Moneda* Alice Moneda  
*Clara Feinstein* Clara Feinstein  
*Halda Autenrie* Halda Autenrie  
*Lili Nabholz* Lili Nabholz  
*Perle Bugnion-Secrétan* Perle Bugnion-Secrétan  
*Jacqueline Berenstein-Waer* Jacqueline Berenstein-Waer  
*Elisabeth Bühler* Elisabeth Bühler  
*Gertrud Heinzelmann* Gertrud Heinzelmann  
*Barbara Stettler* Barbara Stettler

Cette lettre a été signée, en leur nom personnel, par les présidentes ou membres des grandes organisations féminines suisses suivantes :

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES Evelina Vogelbacher  
 FEDERATION SUISSE DES FEMMES PROTESTANTES Janine Rappaz  
 LIGUE SUISSE DES FEMMES CATHOLIQUES POUR LES DROITS DE LA FEMME A.M. Hächli-Zen Ruffinen  
 ASSOCIATION SUISSE POCH-FRAUENKOMMISSION Kathrin Bohren  
 COMMISSION FÉMININE DE L'USS. Olivia Egli-Delafontaine  
 Organisation für die Sache der Frauen Helga Kohler  
 COMMISSION FÉMININE CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS Frieda Balbi  
 Zita Küng Helga Kohler  
 SVP-FRAUENKONFERENZ S. Frieda Balbi  
 A.G. FRAU UND POLITIK Elisabeth Lardelli-v. Valdkirch  
 FEMMES SOCIALISTES SUISSES Elfi Schöpf  
 PARTI RADICAL S. Elisabeth Lardelli-v. Valdkirch  
 Carmen Hatz-Stauffler  
 COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES FEMMES DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN Marie-Thérèse Larcher  
 Marie-Thérèse Larcher  
 Andrea von Allmen



**Je désire m'abonner à FEMMES SUISSES**

**1 année Fr. 30.-**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_